

# Demande d'adhésion

Document à remplir lisiblement et à faire parvenir avec le règlement à la trésorière :

Mme Monique DAVID  
1385 Montboulin  
18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre des **Amis de la Principauté de Boisbelle-Henrichemont**.

Les cotisations versées à partir de novembre valent pour l'année suivante.  
Les cotisations sont nominatives. Pour un couple souhaitant adhérer, chacun renseigne ses noms et prénoms.

Mme Mlle M.      Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Mme Mlle M.      Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**Adresse complète :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_

**Localité :** \_\_\_\_\_

**Adresse courriel :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Les adresses courriel restent confidentielles. Elles sont utilisées dans un souci d'économie, pour être plus réactif, et par respect pour l'environnement en évitant un envoi par courrier postal. Elles servent à l'information des manifestations organisées dans l'année et pour la convocation à l'assemblée générale annuelle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (*art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978*). Pour exercer ce droit, adressez-vous par courrier à : Association des Amis de la Principauté de Boisbelle-Henrichemont, Mairie 18250 Henrichemont, ou par courriel à [contact@boisbelle-henrichemont.com](mailto:contact@boisbelle-henrichemont.com)

***Les Amis de la Principauté de Boisbelle-Henrichemont***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Déclaration à la Préfecture en date du 13 avril 2010 - Siège social : Mairie d'Henrichemont

Courriel : [contact@boisbelle-henrichemont.com](mailto:contact@boisbelle-henrichemont.com) - Site internet : [www.boisbelle-henrichemont.com](http://www.boisbelle-henrichemont.com)